



Séance du 4 novembre 2025 à 20h15 à l'Aula du Château

Président M. Diego de Haller

Secrétaire Mme Véronique Kobler

Scrutateurs M. Guy Paquier
Mme Lindsay Lessard

39 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Suzanne Auchlin, Marc Perrenoud, Pauly Spruyt, Catherine Milhaud Renaud, Thomas Buchanan, Jean-Yves Tharin, Thibault Muller, Evelyne Lenoble, Cédric Morier, Florence Widmer, Diane Bonny, May Guerraoui, Johann Frain, Valery Mäder-Santschy, Luc-Olivier Suter, Anaïs Piguet.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 23 septembre 2025

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté par 32 oui, 7 abstentions, avec les remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Président communique les résultats des votations fédérales et cantonales du dimanche 28 septembre 2025. Au niveau fédéral, la modification de la loi sur l'impôt immobilier concernant les résidences secondaires a été refusée à Aubonne par 38 % de oui et 61 % de non. La loi fédérale sur l'identité électronique (e-ID) a, quant à elle, été acceptée à Aubonne par 58 % de oui et 41 % de non. S'agissant des objets cantonaux, l'initiative populaire « Sauvons le Mormont » a été refusée, tandis que le contre-projet a été accepté. Pour la question subsidiaire, le contre-projet a été préféré à l'initiative. La modification de l'article 93 alinéa 4 de la Constitution vaudoise (quorum électoral) a été acceptée par 47 % de oui et 42 % de non, avec quelques bulletins blancs. Enfin, la modification de l'article 142 de la Constitution

vudoise (droits politiques des personnes étrangères) a été refusée par 54 % de non et 41 % de oui.

Le Président indique que les prochaines votations auront lieu le dimanche 30 novembre 2025. Les objets fédéraux soumis au vote seront l'initiative populaire « Service citoyen », pour une Suisse qui s'engage, ainsi que l'initiative populaire « Pour un avenir équitable », relative à une politique climatique et sociale financée de manière juste fiscalement. Les objets cantonaux porteront sur :

- l'extension du droit de vote pour les Vaudoises et Vaudois, y compris de l'étranger, pour l'élection des conseillères et conseillers aux États
- l'octroi des droits politiques aux personnes sous curatelle de portée générale en raison d'une incapacité durable de discernement
- l'initiative populaire « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici ».

Le Président félicite ensuite Mme Raffaela Vitelli qui entame une nouvelle décennie. Un présent lui est remis par l'huissier.

Enfin, il annonce que la traditionnelle soirée fondue se tiendra le mardi 2 décembre 2025. Les conseillers recevront prochainement un courriel d'invitation et sont priés d'y répondre, même en cas d'absence, afin de faciliter l'organisation logistique de la soirée.

Le Président clôture ce point de l'ordre du jour.

3. Préavis no 08/25 – Rapport accompagnant le budget 2026

M. le Municipal Olivier Gétaz donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

Adopte

- le budget de l'année 2026 faisant apparaître CHF 38'568'440.00 aux dépenses, CHF 36'645'900.00 aux recettes et présentant un excédent des charges de CHF 1'922'540.00.

Ce préavis municipal relève de la compétence de la CoFIN.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôture ce point de l'ordre du jour.

4. Préavis no 09/25 – Crédit d'étude - Réaménagement de la place de la Gare

M. le Municipal Olivier Gétaz donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à procéder au mandat d'études parallèles MEP pour le réaménagement de la Place de la Gare Aubonne
- Autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- Octroie à la Municipalité un crédit de CHF 235'000.00 TTC pour la réalisation de cette étude
- Autorise la Municipalité à prélever cette somme dans un premier temps sur la trésorerie courante
- Autorise la Municipalité à utiliser la réserve de préfinancement « Etude et aménagement Pl. Ancienne Gare » pour l'amortissement de cet objet

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Pieter Volgers, Thomas Buchanan, Alexandre Liardet, Catherine Berger, Véronique Martin Capriati. Suppléants : Jorge Martins, Nicolas Rosat.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Préavis no 10/25 – Rénovation de la piscine

Mme la Municipale Sandra Linder donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à procéder aux travaux mentionnés dans ce préavis
- Autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- Octroie à la Municipalité un crédit de CHF 7'626'600.00 TTC pour la réalisation de ces travaux
- Autorise la Municipalité à prélever cette somme par la trésorerie courante et par une consolidation progressive par l'emprunt, pour tout ou partie du montant et dans la limite de plafond d'endettement

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Suzanne Auchlin, Christian Streit, Florence Widmer, Anaïs Piguet, Jean-Yves Tharin. Suppléants : Catherine Moret Neyroud, Maxime Regidor.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

M. Ranfiss-Camillo Trujillo demande si la réduction de prix pour les Aubonnois a été prise en compte dans le préavis et souhaite savoir s'il est prévu une réduction spécifique pour les habitants de la Commune.

M. Alexandre Liardet indique qu'il ne comprend toujours pas pourquoi les travaux des deux projets, à savoir la piscine et la salle de gymnastique, ne sont pas réalisés simultanément.

Les deux interventions sont transmises à la commission compétente afin qu'elle y apporte une réponse.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Préavis no 11/25 – Remplacement du collecteur EU entre les chambres 140 & 156

M. le Municipal Olivier Gétaz donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à réaliser les travaux mentionnés dans ce préavis
- Autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- Octroie à la Municipalité un crédit de CHF 173'000.00 TTC pour la réalisation des travaux
- Autorise la Municipalité à financer par la trésorerie courante

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du conseil. Sont nommés : Mme et MM. Ranfiss-Camillo Trujillo, Elyazid Moushine, Mirsad Muminovic, Daniel Favre, Claude Ioset. Suppléants : Tetyana Samsonenko, Christian Szita.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Catherine Zweifel informe le Conseil que l'étude de l'interface de la gare d'Allaman est terminée. Ce projet, mené conjointement par les communes d'Allaman et d'Aubonne avec le soutien du Canton, vise à améliorer les accès à la gare, favoriser la mobilité douce et réduire le trafic motorisé. Réalisée par le bureau Transitec, l'étude s'est déroulée de l'automne 2022 au printemps 2025 en raison de la coordination avec plusieurs projets parallèles. Le coût total de cette étude s'élève à CHF 170'602.60, inférieur aux prévisions, la répartition restant de 50 % pour Aubonne et 50 % pour Allaman, avec une subvention cantonale espérée à hauteur de 50 %. Le projet prévoit notamment des aménagements pour les piétons, cyclistes, bus et parkings, ainsi qu'une meilleure intégration avec le développement du secteur et le futur dépôt Ikea. Il s'agit d'un projet d'avenir inscrit dans la

stratégie cantonale de mobilité durable et le Plan climat vaudois. Le dossier est actuellement en examen préalable auprès du Canton, une mise à l'enquête publique et un préavis suivront au printemps.

Elle informe que l'ARASMAC organise trois séances d'information, en présentiel ou en ligne, sur la réduction des primes d'assurance maladie. Plus d'information sur le site www.arasmac.ch/lamal2026.

Elle félicite, au nom de la Municipalité, Monsieur Jean Guignard, lauréat du 21e Prix de la Ville 2025, pour son engagement culturel et politique. La cérémonie de remise du Prix aura lieu le 29 novembre 2025 à 17h à la salle Tavernier et chacun y est invité.

Elle annonce que le Tour de France féminin 2026 passera par Aubonne lors de sa deuxième étape entre Aigle et Genève, prévue le dimanche 2 août 2026.

Enfin, elle présente l'artiste gruyérien Jean-Paul Gobet, connu pour son travail de Land Art et de Stone Balancing. Ce dernier a prêté à la Commune cinq sculptures éphémères en équilibre intitulées « Les Vigilants », qui sont installées près du Pressoir. Ces œuvres d'environ 1,50 mètre peuvent être admirées sur place, accompagnées d'un panneau explicatif et d'un QR code permettant d'en savoir plus sur leur création.

M. le Municipal Olivier Gétaz informe le Conseil communal de la fermeture prochaine de l'office postal d'Aubonne, prévue au début de l'année prochaine, la date exacte restant à confirmer. Il précise que cette fermeture, décidée par La Poste dans le cadre de sa stratégie nationale de restructuration, sera compensée par l'ouverture d'une filiale en partenariat dans le magasin Denner, seule alternative proposée afin d'éviter la suppression complète du service. La Municipalité, opposée à cette décision, a entrepris plusieurs démarches pour tenter de maintenir l'office postal, notamment la signature de pétitions et l'organisation de rencontres avec la direction régionale de La Poste. Après le rejet par le Conseil des États, en mars 2025, d'une motion visant à suspendre les fermetures, la Commune a choisi une approche pragmatique, privilégiant le maintien d'un service de proximité. Ce nouveau modèle offrira des horaires étendus, une ouverture le samedi et un éventuel service à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer. Une communication officielle sera prochainement distribuée à tous les ménages afin de préciser la date d'ouverture et les modalités du nouveau service.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Questions, vœux et divers

M. Matthieu Gétaz revient sur le sujet de la fermeture de l'office de la Poste et relève qu'il faudra désormais prendre le bus jusqu'à l'arrêt La Pra (soit deux arrêts) pour se rendre au nouveau guichet. Il demande s'il serait possible d'envisager une réduction du prix du bus pour ce trajet. M. le Municipal Olivier Gétaz prend le point.

M. Ranfiss-Camillo Trujillo demande s'il ne serait pas possible d'adopter une démarche proactive envers les personnes ne pouvant se rendre à la nouvelle filiale, en leur proposant en amont un accompagnement ou une aide adaptée, suite à la fermeture de l'office de Poste. M. le Municipal Olivier Gétaz indique ne pas disposer encore de suffisamment d'informations, mais un service d'accompagnement est prévu pour les personnes qui ne pourront pas s'y rendre.

Mme Marlène Matos Mendes revient sur le procès-verbal du 23 septembre 2025 concernant l'interdiction des véhicules de 40 tonnes dans le bourg. Il y est noté que l'interdiction concerne uniquement les 40 tonnes, mais pas les véhicules de 10 à 12 tonnes, ni les bus. Elle souhaite obtenir des informations plus précises à ce sujet. M. le Municipal Olivier Gétaz précise que l'interdiction s'appliquerait à tous les poids lourds en général. Les bus resteraient bien sûr autorisés tout comme les poids lourds pour uniquement des livraisons en ville d'Aubonne.

MM. Nicolas Rosat et Christian Streit rappellent qu'il reste environ 30 postes à pourvoir pour les prochaines élections du Conseil communal et remercient ceux qui se sont déjà inscrits. Chacun est encouragé à parler de cette initiative autour de soi. Les conseillers actuels qui ne se représentent pas sont invités à le signaler. Les informations seront disponibles dans le prochain Aubonn'Infos ou sur le site de la Commune. Une séance d'information aura lieu le 10 décembre 2025 à l'Hôtel de Ville pour présenter le rôle des conseillers et le déroulement des séances. Ils rappellent également que les documents officiels doivent être complétés avant le 17 décembre 2025 et signés entre le 5 et le 11 janvier 2026 au greffe municipal, avec possibilité de délégation. Une séance de brainstorming sera organisée pour identifier des actions concrètes, ensuite soumises à un vote citoyen en ligne. Ils remercient tous les participants pour leur engagement et leur soutien.

Mme Véronique Martin Capriati soulève la question des déchets et de l'incivilité sur le temps de midi, notamment autour de la Migros, où des enfants viennent chercher leur pique-nique et s'installent sur les escaliers ou dans le sous-sol. Elle mentionne qu'il y a eu, il y a quelques années, des problèmes similaires sur la place de jeux communale et souhaite savoir si d'autres secteurs sont concernés. Elle demande si une intervention dans les classes, afin de sensibiliser les élèves au bien-être communal serait possible. Mme la Municipale Sandra Linder répond que le problème est déjà connu de la Municipalité et qu'un suivi est en cours par le collègue concerné (absent ce soir).

La parole n'étant plus demandée, le Président clôture la séance de Conseil communal à 21h34 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 9 décembre 2025 à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Diego de Haller

Véronique Kobler

Président

Secrétaire